

**ADVANCE QUESTIONS TO THE DEMOCRATIC
REPUBLIC OF THE CONGO-Add.3**

BELGIUM

- En 2009, le Secrétaire général de l'ONU a indiqué qu'en dépit de quelques cas de responsables subalternes poursuivis pour atteintes aux droits de l'homme, la lutte contre l'impunité aux échelons supérieurs de la police et des forces armées demeure problématique. Le Gouvernement congolais va-t-il mettre en place un mécanisme indépendant de vérification, par lequel chaque officier, y compris à des postes clefs, ferait l'objet d'une enquête approfondie sur son respect des droits de l'homme, comme recommandé par le Conseil de sécurité ?
- Le Gouvernement congolais va-t-il prendre des mesures pour enquêter sur les allégations crédibles de violations graves des droits de l'homme commises par des officiers supérieurs des FARDC et d'autres branches des forces de sécurité, renforcer les procédures disciplinaires, procéder à des poursuites ainsi qu'écarter des rangs de ses forces de l'ordre les personnes reconnues coupables de ces violations, comme recommandé par les sept procédures spéciales thématiques?
- Le Gouvernement congolais va-t-il prendre toutes les mesures nécessaires pour exécuter les mandats d'arrestation émis par la Cour pénale internationale (CPI) et combattre l'impunité au niveau national, notamment par l'adoption des lois requises pour mettre en œuvre le Statut de Rome, ainsi que donner les instructions nécessaires pour que des poursuites soient engagées contre les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, quel que soit leur rang, comme recommandé par la Haut-commissaire aux droits de l'homme ?
- Quelles mesures le Gouvernement congolais va-t-il prendre ou a-t-il déjà prises pour assurer le respect des populations civiles par les forces de l'ordre lors d'opérations de maintien de l'ordre comme celles en cours en Equateur et d'opérations militaires, comme l'opération Kimia II ?
- Plusieurs ONG ont rapporté des atteintes de la liberté d'expression et des médias, telles que la confiscation d'équipements multimédias, des arrestations arbitraires de journalistes ou les menaces à leur encontre, ainsi que l'assassinat de 6 professionnels des médias entre 2005 et 2008. Quelles mesures le Gouvernement congolais va-t-il prendre pour assurer la sécurité des journalistes ainsi que la liberté des médias ? Le Gouvernement congolais est-il par exemple prêt à permettre la diffusion d'émissions de la RFI, même critiques à l'égard du gouvernement, ainsi qu'à apporter les amendements nécessaires au respect de la liberté des médias à la nouvelle procédure d'accréditation pour les journalistes travaillant à l'est du pays ?
